



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (A COMMANDE) N°
DNCMP/40F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE DES IMPRIMES (CDA, DPSE, DCSC &
CTI)

Date de Publication : 24/08/2022

Date d'Ouverture des offres : 13/09/2022

Août 2022

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES
--

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL (A COMMANDE) N° DCNMP/40./F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE DES IMPRIMES DIVERS.

Date de Publication : 24./..8./2022

Date d'Ouverture des offres : 13./..9./2022

1. Objet du marché :

L'Office Burundais des Recettes (OBR) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour «**la fourniture des imprimés divers** » dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Ce marché est financé à 100% sur le budget propre de l'Office Burundais des Recettes, exercice 2022-2023.

3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le marché est constitué en un (1) seul lot.

Les livraisons se feront sur commande dans 30 jours calendaires, comptés de la date de réception du bon de commande. L'OBR dispose de cinq jours calendaires pour valider le bon à tirer. Le délai d'exécution du marché est d'une (01) année.

Le soumissionnaire retenu devra s'engager à maintenir les prix de son offre pendant toute la durée du contrat.

Les soumissionnaires intéressés peuvent visiter les modèles de l'OBR au Service Approvisionnements.

4. Conditions de participation.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 151, 152, 154, 156 et 158 de la Loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens des articles 153 et 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site officiel de l'OBR ou être obtenu physiquement au Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Approvisionnements de l'OBR, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, 3^{ème} étage, Tél : 22 28 21 26/22 28 25 31 sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **cinquante mille francs burundais (50.000 BIF)** versé sur le compte N°01104582385 ouvert à la Banque de la République du Burundi au nom de l'OBR.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit et moyennant accusé de réception au Commissaire des Services Généraux de l'OBR.

6. Présentation de l'offre.

Les soumissionnaires devront présenter les offres en 5 exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies en mentionnant clairement sur les exemplaires « ORIGINAL » ou « COPIE » selon le cas. Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission ou de toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à un million de francs burundais (1.000.000 BIF).

La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours calendaire à compter de la date d'ouverture effective des offres.

Les offres doivent être remises au Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes (OBR) sis au Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, Immeuble VIRAGO COMPLEX, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél : 22282146/22282216 au plus tard le 13./9./2022 à 09 h 30 min. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

7. La validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 13./9./2022 à 9 h 30'. Toute offre déposée après la date et l'heure limites feront objet d'irrecevabilité.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à la séance d'ouverture, au 2^{ème} étage de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, le 13./9./2022 à 10 h 00'.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture. Les soumissionnaires ou leurs représentants présents à l'ouverture signeront un registre attestant leur présence. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

10. Adresse

L'adresse à laquelle la référence est faite ci-dessus est Office Burundais des Recettes sis à ROHERO, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16.

11. Renseignement

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date prévue pour l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 16/08/2022

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Gérard SABAMAHORO